



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de tram rapide et conférence intergouvernementale France-Luxembourg

Question écrite n° 34964

Texte de la question

Mme Isabelle Rauch appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur le projet de tram rapide, élaboré par le ministère de la mobilité et des travaux publics du Grand-Duché de Luxembourg, entre Luxembourg-ville et la région Sud. En effet, pour répondre aux besoins de mobilité interne au pays, cette solution à haut niveau de service et multimodale est envisagée, pour une mise en service en 2028 pour le premier tracé et 2035 pour le second tracé. Cette infrastructure d'ampleur représente une opportunité pour la France : le flux de travailleurs frontaliers sur ce site, dit du Pays-Haut, est de l'ordre de 20 800 aujourd'hui, pour une projection à 36 500 en 2035. Ce peut être également une opportunité pour localiser en France de nouvelles activités économiques. Pour les saisir, la jonction entre le bassin de Thionville et ce futur tramway semble indispensable. Elle pourrait prendre la forme d'un bus à haut niveau de service, en site propre et multimodal. C'est la perspective que construisent ensemble le Pôle métropolitain frontalier, la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette, le syndicat mixte intercommunal des transports de l'agglomération de Longwy et le syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch. Compte tenu de l'aspect prometteur de ce projet, à la fois en termes de mobilité et d'aménagement du territoire et des logiques de codéveloppement qui unissent la France et le Grand-Duché de Luxembourg, elle demande si ce point peut être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine conférence intergouvernementale entre les deux pays.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Rauch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34964

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : [Affaires européennes](#)

Ministère attributaire : [Europe](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9076

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)